

Motion de redéfinition des ressources pour le sport de masse au sein du bureau de Swiss Canoe

Contexte

En 2017, l'assemblée des délégués de Swiss Canoe a adopté une motion du club Wasserfahrverein Zurich (WVZ) qui a conduit à la création de la commission technique pour les randonnées en eaux vives. L'objectif de cette motion était de renforcer le lien entre les payeurs de randonnée et Swiss Canoe, de consolider leur position au sein de la fédération, de soutenir le lobbying pour les payeurs d'eau vive et la préservation des eaux, d'établir des mesures de sécurité pour les payeurs de randonnée, d'encourager les échanges entre les clubs et de permettre une communication active. Par décision de l'assemblée des délégués, la FAKO randonnées en eaux vives s'est vu attribuer 20 % de poste au bureau, qui ont été assurés par notre directrice jusqu'en 2023. En raison de changements de personnel au sein du bureau, l'association n'a pas pu couvrir entièrement ces pourcentages de postes. Cette situation devrait toutefois être corrigée pour 2024.

Les exigences et l'importance du domaine du sport de masse ont évolué au cours des dernières années. Le comité directeur de Swiss Canoe est convaincu que le sport de masse reste un thème central pour le développement de notre fédération. En plus de la FAKO Randonnée en eaux vives, d'autres groupes de travail se sont formés ces dernières années dans le sport de masse au sein de l'association. Le comité directeur estime que le fait de fixer des pourcentages de postes fixes pour une seule commission technique dans le sport de masse ne contribue pas au développement et à l'agilité de l'association et se focalise trop sur une seule discipline dans le sport de masse. C'est pourquoi le comité directeur souhaite détacher les 20 % de postes de la commission technique Randonnée en eaux vives et les attribuer au sport de masse en général par une décision de l'assemblée des délégués. Cela devrait permettre de promouvoir le canoë-kayak dans toute son ampleur.

Demande

Le comité directeur propose de réviser la décision de l'assemblée des délégués du 25 mars 2017. Il faut qu'à l'avenir, le bureau dispose d'un poste d'au moins 20 % pour le sport de masse, en plus des ressources supérieures au sein de la direction. Le bureau doit pouvoir accompagner le travail de toutes les commissions techniques dans le sport de masse et les soutenir selon leurs possibilités afin de promouvoir le sport de masse de manière plus ciblée.